

Les partenaires du monde professionnel

Le ministère de l'éducation nationale a établi des liens avec des entreprises, des associations et des organisations professionnelles de tous secteurs pour renforcer la connaissance du monde économique et favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Ces partenariats prennent des formes variées et se traduisent par des actions en direction des élèves, des familles, de la communauté éducative et des salariés en formation continue (interventions d'acteurs économiques et notamment d'entrepreneurs dans les établissements scolaires, visites d'entreprise, stages d'observation ou de formation en entreprise, organisation de salons, promotion des formations professionnelles et technologiques, etc.).

L'information et l'orientation des élèves

Les professionnels participent à l'information des élèves et des familles sur **les métiers et les filières de formation, dans le cadre du parcours Avenir notamment**. Ils contribuent à mieux faire connaître le fonctionnement de l'entreprise et de ses métiers.

Les élèves sont amenés à :

- **comprendre le fonctionnement d'une entreprise**, ses enjeux et la réalité de ses métiers
- développer leurs compétences transversales (oralité, travail de groupe, autonomie, etc.)
- **établir le lien entre les enseignements** reçus au cours de leur scolarité **et leur application** dans le cadre professionnel

Cette information permet aux élèves de construire leur projet d'orientation et les sensibilise à la démarche de projet et l'esprit d'initiative.

Le parcours Avenir concerne **tous les élèves de la sixième à la terminale**. Il se construit au travers notamment des stages, des visites d'entreprise, des rencontres avec les professionnels, etc. Pendant sa scolarité, l'élève a ainsi l'opportunité de découvrir un panel de métiers et différentes voies de formation.

[Consulter la page sur le parcours Avenir](#)

Des actions de sensibilisation au monde économique sont régulièrement organisées comme la semaine École-entreprise et la Semaine de l'industrie. Elles prennent des formes variées et peuvent être organisées au niveau national ou local. Ces actions constituent des temps forts de découverte du monde professionnel en illustrant le levier que représentent les relations École-entreprise.

[Consulter la page sur la Semaine de l'industrie](#)

[Consulter la page sur la semaine École-entreprise](#)

[Consulter la page sur la semaine de l'ESS à l'École](#)

[Consulter le site de la Semaine de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat féminin](#)

L'enseignement professionnel

La voie professionnelle propose un enseignement en relation avec le monde professionnel et ses métiers. Elle permet aux élèves d'acquérir des connaissances et des compétences dans un domaine professionnel au plus près des réalités du monde professionnel, avec plusieurs semaines passées en entreprise tout au long de la scolarité.

[Consulter la page sur la voie professionnelle au lycée](#)

Les représentants des branches professionnelles participent à la création et à la rénovation des diplômes professionnels (CAP, baccalauréat professionnel, BTS, etc.).

Chaque commission professionnelle consultative (CPC) du ministère chargé de l'éducation nationale est composée de représentants des branches professionnelles : partenaires sociaux (employeurs, salariés), représentants de pouvoirs publics et des personnalités qualifiées choisies en fonction de leurs activités professionnelles, est impliquée dans la création et la rénovation des diplômes professionnels. Elles formulent des avis et propositions sur la création, l'actualisation ou la suppression de tous les diplômes de l'enseignement professionnel.

L'objectif est double : favoriser l'insertion professionnelle des élèves en répondant au plus près des besoins en compétences et en connaissances des professionnels et prendre en compte les mutations technologiques et économiques afin de répondre aux changements liés aux enjeux du numérique, du développement durable et de la transition énergétique.

Aucun diplôme de l'enseignement technologique et professionnel ne peut être créé ou modifié sans l'avis de ces commissions.

[Consulter le site Éduscol pour en savoir plus sur les commissions professionnelles consultatives](#)

L'aide à la formation des professionnels de l'éducation

Les partenariats École-entreprises renforcent les liens entre les acteurs de la communauté éducative, les élèves et le milieu professionnel. Ils facilitent le **rôle d'information et d'orientation** joué par l'équipe éducative auprès des élèves en apportant aux professionnels de l'éducation **une meilleure connaissance de l'entreprise** et de son environnement.

Les échanges avec le monde de l'entreprise peuvent porter sur les connaissances et **compétences attendues et les qualifications les plus recherchées**.

Les **membres de l'équipe éducative** ont la possibilité de faire **des stages en entreprise**. Ils peuvent ainsi développer ou perfectionner leur connaissance d'un secteur professionnel donné.

Les inspecteurs et les chefs d'établissement en formation initiale réalisent un stage en entreprise. Par ailleurs, des sessions de formation peuvent être déclinées dans le cadre des plans académiques de formation.

Accords et conventions-cadres - niveau national

La signature d'accords ou de conventions-cadres **formalise les engagements** et **permet de définir les actions à conduire** au service des priorités éducatives.

Les accords-cadres définissent les engagements entre le ministère et les différents acteurs économiques

- [Liste des accords-cadres](#)
[Liste des conventions-cadres](#)

Les relations entre l'école et l'entreprise en académie

Les académies construisent également leurs propres accords en déclinant les accords nationaux ou en répondant directement au besoin identifié sur leur territoire.

Le chargé de mission école-entreprise

- développe les partenariats entre le monde éducatif et le monde professionnel au niveau académique
- met en réseau les établissements et les acteurs du monde économique
- organise la complémentarité des interventions en fonction des niveaux et des voies d'enseignements, mais aussi de son territoire
- fait connaître les différents accords et conventions nationaux pour en favoriser la mise en œuvre académique
- contribue à la mutualisation, la valorisation et l'évaluation des réalisations en académie

Le partenariat école-entreprise à l'international

- La formation des élèves et des salariés étrangers : un enjeu essentiel
- Le dispositif : un partenariat tripartite
- La mise en œuvre pédagogique
- La carte des partenariats

Le partenariat école-entreprise à l'international

Conseil National Éducation Économie (CNEE)

Le CNEE a chargé son groupe de travail "parcours Avenir" d'élaborer deux guides pratiques, construits de manière à faciliter l'implication réciproque des acteurs du monde économique et du monde de l'éducation au bénéfice des élèves. Chaque guide est décliné en fiche actions et intègre les contacts à prendre pour faciliter la mise en œuvre du parcours avenir.

Ces documents sont **le fruit d'un travail collectif mené avec le concours de la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesc), de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep), de l'inspection générale de l'éducation nationale (IGEN), et avec la participation de nombreux acteurs de la relation École-entreprise.**

[Consulter les guides "Entreprises pour l'École" et "École et entreprises"](#)

